

Les tireurs du bon vieux temps : les abbayes ; leur origine. - Le papegay. - La Société des fusiliers de Moudon : II

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **38 (1900)**

Heft 16

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-198126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerre, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous autres, de Lausanne.

Nous autres, de Lausanne, sommes de curieux compagnons, il faut l'avouer. Nous ne faisons rien comme tout le monde. Ce n'est pas à dire que nous fassions mieux.

Chez nous, les moindres questions prennent tout de suite une tournure qu'elles ne revêtent pas ailleurs. Dans les discussions, surgissent les arguments les plus imprévus, qui, presque toujours, n'ont d'autre effet que de renvoyer aux calendes grecques une décision pressante ou de précipiter une solution bâtarde, dont personne n'est satisfait.

Au fond, le Lausannois est bon enfant. Sa patience est à toute épreuve. Que de fois n'a-t-elle pas sauvé nos autorités dans les moments critiques. Il y a vingt ou trente ans qu'on attend : on en attendra bien encore dix ou quinze.

Avec de belles promesses, intelligemment rafraîchies, de temps en temps, on fait ce que l'on veut du Lausannois. Il se laisse le mieux du monde mener par le bout du nez. Les marlins le savent bien et en profitent.

Le Lausannois crie beaucoup après ses autorités — qui ne valent ni plus ni moins que celles des autres villes — mais il s'en tient là. Jamais il ne lui viendrait l'idée de leur faire des misères. Il n'est pas révolutionnaire pour un sou.

Ah ! l'autre jour, quand les défenseurs de l'église de St-François menaçaient leurs adversaires d'une levée en-masse de la population au premier coup de pioche, ils savaient fort bien que c'étaient là des mots en l'air. Il y a cent à parier contre un que la plupart de nos concitoyens, même d'entre ceux qui criaient le plus, eussent assisté sans protester à la démolition du temple. Que voulez-vous, puisqu'on l'avait décidé !

Et pourtant, les Lausannois y tiennent à leur vieille église. Ils y tiennent parce qu'elle est là depuis des siècles, parce qu'ils l'ont toujours vue et que, au fond, elle ne gêne personne. Elle doit gêner moins encore ceux qui, par principe, n'y entrent jamais, que ceux qui ont le sentiment de n'y pas entrer assez souvent.

Lorsque, il y a bientôt neuf ans, un généreux étranger eut l'inspiration, aussi heureuse qu'imprévue, de nous offrir une statue de notre héros national, œuvre d'un des premiers statuaires français, nous fîmes des façons pour accepter ce présent. Partout ailleurs, on l'eût reçu avec empressement. Nous, nous voulions savoir si le donateur avait « ses papiers » en règle. Des gens crièrent au scandale, disant qu'il n'était pas de notre dignité d'accepter. Ces hésitations paraissent ridicules, n'est-il pas vrai ? Eh bien, non, à Lausanne, cela se comprend ; c'est tout naturel.

Voilà pourquoi cette infortunée statue attend toujours sa place au soleil, à ce soleil qu'elle ne connaît pas encore et après lequel elle soupire, là-haut, dans sa prison du Péristyle.

Mais, hâtons-nous de le dire, si nous avons des idées et des façons particulières — trop particulières — c'est comme Lausannois seule-

ment. Comme hommes, nous rentrons dans le rang, nous ressemblons à tout le monde. Ainsi, parmi les personnes qui, dans l'affaire de la statue, se montrèrent si jalouses de notre honneur national, il en est certainement plus d'une qui eût été flattée de recevoir, des mains même du donateur, une réduction en bronze, ou seulement en plâtre, de l'œuvre de Mercier, avec dédicace, pour la placer sur la cheminée de son salon.

Passons. Lorsqu'il s'agit de convertir en quai, l'étroit et sinueux sentier qui reliait Ouchy à la tour Haldimand, la Société pour le développement, qui avait pris l'initiative de la chose, pensa faire un quai comme tous les quais, comme ceux que l'on voit à Genève, à Zurich, à Lucerne, et dont tous les visiteurs louent l'aménagement spacieux et élégant. Il ne semblait pas que le modèle se prêtât à tant de variations. Détrompez-vous. Il était réservé aux Lausannois de rompre avec les vieux clichés. Nous faillîmes avoir un quai sans pareil, le quai-harmonica, dont la chaussée, les trottoirs, le parapet auraient capricieusement suivi toutes les sinuosités du rivage.

Certes, ce n'eût point été banal, mais, somme toute, il vaut mieux encore que la simple ligne droite ait fini par l'emporter.

Et les bâtiments universitaires ! Après avoir tenu, à l'état de projet, tous les quartiers de la ville — ainsi que l'avaient fait avant eux le Théâtre et le Tribunal fédéral — ils sont venus échouer au bas de la colline de la Cité, à mi-chemin entre la ville haute et la ville basse, dont il fallait également ménager les susceptibilités. Salomon n'eût pas mieux fait.

Cet emplacement a provoqué bien des critiques, bien des luttes, très compréhensibles, car il semble qu'on eût pu, sans trop de difficultés, trouver un cadre plus favorable à l'élégant édifice de l'architecte André. Aujourd'hui, la chose est faite ; inutile donc de récriminer. Mieux vaut en chercher les bons côtés. Il y en a. Ainsi, ne sera-ce pas une douce consolation que de pouvoir dire aux visiteurs qui viendront admirer notre palais universitaire : « Braves gens, ce que vous en voyez là n'est rien ; il y en a autant sous terre que dessus ». Actuellement, ce sont les ponts, promis depuis longtemps, qui ne savent encore combien ils seront et où ils prendront pied, tandis que les projets de kursaal et de salle de concerts font le petit tour de ville traditionnel. Où et quand s'arrêteront-ils ?

Patients, les Lausannois les regardent tourner.

Après cela, il n'en reste pas moins que Lausanne est la capitale du plus beau des pays et que nous autres, de Lausanne, sommes les meilleurs enfants du monde. X.

Les tireurs du bon vieux temps.

Les abbayes ; leur origine. — Le Papegay. — La Société des Fusiliers de Moudon.

II.

De 1527, date où le duc de Savoie accorda aux Moudonnois l'exercice du tir au Papegay,

à la domination bernoise (1536), il ne s'écoula que quelques années. Nos nouveaux maîtres se montrèrent assez bons princes en ce qui concernait le Papegay ; ils confirmèrent, pour toutes les localités où ce tir se pratiquait, les concessions accordées par le précédent régime. Après Moudon, citons les villes d'Yverdon, Payerne, Morges, Nyon, Cossonay, les Clées, Ste-Croix, Grandcour.

Mais comme tout ne se passait pas correctement et au gré de LL. EE. dans ces fêtes populaires, elles crurent devoir édicter, à ce sujet, un règlement assez sévère.

Il s'agissait tout particulièrement de réprimer divers abus, « tant par rapport à la manière de tirer contre l'oiseau, qu'au sujet de la dépense que les Rois du Papegay avaient accoutumés de faire. »

Ce règlement, qui date du 2 mai 1708, se trouve reproduit in extenso dans le *Journal des Tribunaux* de 1862.

Voici quelques-unes de ses dispositions « touchant la manière de tirer le Papegay au Pays de Vaud » :

Défense aux Rois du Papegay de faire des dépenses à ce sujet, afin que tous nos sujets qui ont droit de tirer le papegay, le pauvre aussi bien que le riche, puissent également parvenir à la royauté.

Les tireurs seront rangés par quatre de rang, après tirage au sort, sans aucune distinction de personne. Après que l'on aura fait l'exercice accoutumé, chacun devra tirer dans son rang.

Et lorsque la compagnie aura fait sa première décharge, sans que personne ait pu abattre l'oiseau, elle devra recommencer par une seconde, et si besoin troisième décharge, toujours dans le même ordre et ainsi continuer jusqu'au soleil couché, sans qu'il lui soit permis de se séparer avant ce temps, etc.

Permission accordée à la Ville de faire, aux frais de toute la compagnie des tireurs, un repas, soit collation.

En 1717, une transformation survint dans l'organisation de la Société du tir au papegay, société qui prit dès lors le nom de *Société des Fusiliers de Moudon*, autrement dit *Tir de la bourgeoisie*.

Tout fait supposer que sous la domination de Savoie le droit de tirer au papegay s'éten-dait aux non bourgeois ; mais on voit par une convention passée entre la *Société des Fusiliers de Moudon* et le Conseil de cette ville, en date du 4 avril 1730, que ce droit n'appartient plus qu'aux bourgeois : de là cette qualification : *Tir de la bourgeoisie*.

La Ville, est-il dit dans cette convention, donnera au Jeu, par année, 25 écus blancs et paiera outre cela la fabrique de cibles, celle des oiseaux et le perchage des dits oiseaux. — Notons que c'est la première fois qu'il est question du tir à la cible, pour Moudon, du moins. — A cette époque, il y avait donc, outre les deux oiseaux, un tir à la cible ; et par conséquent trois rois, deux au papegay et un à la cible.

Les statuts du *Noble Jeu des Fusiliers de Moudon* furent sanctionnés par le bailli Sinner, le 24 mai 1717.

Le règlement de police interdisait, sous

peine de six sols d'amende, les jurements, les paroles indécentes, querelleuses ou malhonnêtes et l'ivrognerie. — On y lit en outre :

Celui qui s'appuiera pour tirer, son coup sera perdu et privé du reste du tirage de cette année.

Celui qui tirera sans épée perdra son coup. Chaque famille devra avoir, si possible, un fusil rayé.

Les fusils à débande et les mousquets sont interdits.

Cet état de choses a duré jusqu'en 1797. Les derniers rois ont été : Victor Briod, Pierre-Louis Frossard et Gabriel Dubrit.

L'année suivante de grands évènements agitent notre pays, qui ne tarda pas, grâce à l'intervention française, à secouer le joug de Berne. — Le 24 janvier 1798, l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud proclama notre indépendance.

Aussi le procès-verbal de la *Société des Fusiliers de Moudon* de 1798, témoigne-t-il de profondes modifications survenues dans la situation du pays : il n'y a plus d'Excellences, il n'y a plus que la nation.

Le tir du Papegay est remplacé par le tir à la cible.

L'*Éveil* nous dit que le dernier papegay de Moudon existe encore. L'oiseau fait partie des archives de la *Société des Fusiliers de Moudon*, à laquelle il a été offert par M. Samuel Briod, de Granges-Verney. Il est en bois massif, peint aux couleurs de la Ville, vert d'un côté, rouge de l'autre. Il mesure 20 centimètres de long depuis le poitrail jusqu'à l'extrémité de la queue, 11 centimètres de haut et 7 de largeur.

La *Société des Fusiliers de Moudon* célèbre annuellement sa fête, de commun accord avec celle du *Cordon Blanc et Vert*.

Mentionnons encore dans la contrée l'abbaye de Syens et Rossenges, qui a son tir annuel à Bressonnaz, et qu'on dit aussi très ancienne, mais sur laquelle nous ne possédons actuellement aucun renseignement.

Un de nos correspondants nous écrit ce qui suit au sujet de ce que nous avons dit dans notre premier article : « Permettez-moi de vous faire observer que l'institution du tir au Papegay est bien antérieure à la domination de Savoie (1263-1536), car M. de Charrière nous dit dans les Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande, que ces tirs existaient déjà à cette époque. »

Nous n'avons pu vérifier le fait, ne sachant pas dans quel volume de ces Mémoires se trouve l'article de M. de Charrière. Mais d'un autre côté nous lisons dans l'intéressant et consciencieux ouvrage de M. Ch. Pasche, *La Contrée d'Oron*, ce passage qui nous paraît être en complète contradiction avec cette assertion :

« Une institution fondée par les ducs de Savoie et qui paraît avoir continué pendant tout le temps de la domination bernoise, mérite d'être mentionnée : c'est le tir du *Papegay*. »

« Ce tir était l'occasion de réjouissances publiques. Il avait lieu une fois l'an, au mois de mai, en présence du bailli ou de son lieutenant. Celui qui avait le bonheur d'abattre l'oiseau était proclamé *roi du Papegay*. On le portait en triomphe dans le village, musique en tête et accompagné d'une nombreuse suite, etc. »

Puis suivent divers détails concernant les privilèges attachés à cette royauté pendant une année, privilèges dont nous avons déjà parlé à l'occasion de la Société de Moudon.

L. M.
(A suivre.)

Les petits noms de nos animaux.

Des concours de bétail ont lieu tout ce mois dans le canton de Vaud. Les éleveurs de chaque village y conduisent leurs plus beaux sujets, taureaux à la forte encolure et aux reins solides, vaches et génisses aux lignes régulières, à la tête fine et au « manteau Viquerat ». Partout c'est un gai va-et-vient, un carillonnement de « toupins » et de sonnailles. Le concours terminé, on rentre fièrement à la ferme avec les bêtes portant au front l'écusson de carton vert et blanc qui dit les primes remportées et qu'on clouera bien en vue à la porte de la grange ou de l'étable. Les journaux publient les noms des exposants et quelquefois aussi — honneur suprême ! — ceux des animaux. Et des milliers de lecteurs apprennent ainsi que « Boucharde » de M. H., à Vuillierens, a obtenu une prime de 40 fr., que « Lion », de M. D., à Thierrens, en a eu une de 200 fr., que les qualités exceptionnelles de « Franz », le taureau du Syndicat agricole de Cuarnens, valent à cette association la grosse somme de 428 fr.

Signe que le patois s'en va de plus en plus, rares sont aujourd'hui les vaches qui s'appellent Tacon, Riendaz, Damusallaz, Pindson ou Motailaz. On leur donne maintenant des noms moins roturiers : Baronne, Marquise, Comtesse, Princesse, Duchesse, Dauphine, Reine, Sultane. Au fait, noblesse pour noblesse, mieux vaut celle-ci que celle de nos anciens châtellains et seigneurs.

Mais toutes les vaches et génisses ne portent pas des noms de baptême aussi huppés. Un grand nombre s'appellent simplement Bergère, Fleurette, Charmante, Mignonne, Douce, Gentille, Gracieuse, Plaisante, Friponne, Boulotte, Finette, Damette, Poupée.

Les noms d'oiseaux sont très répandus : Perroquet, Colombe, Pigeon, Pinson, Canari, Mouette, Fauvette, Mésange, Faucon, Linotte, Hirondelle, Bergeronnette. Il y a même à Baulme une vache qui répond au nom de Grue.

On trouve aussi des fleurs et des fruits dans cette nomenclature bovine : Fleur-de-Lys, Tulipe, Pervenche, Dahlia, Coquelicot, Muguet, Verveine, Marguerite, Rose, Rose-des-Alpes, Edelweis ; Cerise, Griotte, Noisette, Mandarine, Citron, Orange, Mirabelle, Reine-Claude.

Quant aux noms de personne, ils se rencontrent fréquemment. Les tableaux de bêtes primées en 1899 que nous avons sous les yeux portent entre autres ceux de Clémence, Adèle, Valérie, Madeleine, Fanchette, Caroline, Esther, Antoinette, Angèle, Mathilde, Augustine.

Fort nombreuses encore les Cocarde, les Ruban, les Drapeau, Couronne, Bijou, Diamant, Bouquet, Frison, Pommette. Rares, en revanche, les Flûte.

La mythologie nous vaut les Bellone, assez fréquentes, les Ariane et une Vénus (à Gryon).

C'est encore à Gryon que nous trouvons une Mascotte (de même qu'à Corcelles-près-Payerne) et un Beau-Masque. A Blonay rumine une Helvetia et à Goumoëns-la-Ville une Modiste.

Parmi les taureaux, les Hans et les Fritz, décelant leur origine simmenthaloise, occupent une grande place. Les Marquis sont légion. Les dieux de l'Olympe et autres héros des temps fabuleux ne font pas défaut non plus : Apollon, Mars, Hercule, Vulcain. Gryon et St-Barthélemy possèdent chacun un Bacchus.

S'inspirant de l'histoire ancienne, voire même de la Bible, des éleveurs ont baptisé leurs sujets Salomon, Joseph, Cyrus, César, Néron, Brutus, Romulus, Vespasien.

D'autres noms rappellent des époques moins éloignées : Bayard, Figaro, Napoléon, Bismark. Il existe un Falb et un socialiste Marx, à Missy ; un Boulanger à Gollion, un Zola à Senarclens, un Ravachol, peut-être fort paci-

fique, à Commugny, un Grognoz à Apples. Point de Favey.

Par-ci, par-là, un Baron, un Sultan, un Amiral, un Czar, un Kaiser.

Nombre de taureaux portent des noms belliqueux : Luron, Champion, Martial, Lion, Tigre, Zoulou, Sergent, Caporal, Pandore, Brigadier.

Quelques-uns sont de doux Pigeon et Colibri, au figuré s'entend. D'autres disent bien haut leurs qualités ou leur tempérament : Amoureux, Galant, Arrogant. Le Syndicat des éleveurs d'Ecoteaux-Maracon se fait gloire de posséder un Orateur, dont l'éloquence mugissante doit être certainement des plus douces aux oreilles des vaches et des génisses.

Il y a enfin des Domino et des Rigolo, un Pignoufle, un Bouton-de-Rose. Un taureau de Dommartin, né à l'époque du vote sur la nationalisation des chemins de fer, se nomme Rachat. Que dites-vous de Satan ? C'est un fort beau diable, dit-on, dont Corcelles-le-Jorat est le royaume.

Etes-vous curieux de connaître par leurs petits noms les cavales et les étalons vaudois ? Il n'y a plus guère de Brune, de Brunette, de Grise, de Grisette. Mesdames les juments et pouliches s'appellent communément Jeanne, Jeannette, Lucy, Lisy, Mimi, Lili, Berthe, Judith, Louise, Fanny, Pauline, Charlotte, Agathe, Miss, Claudine.

Les noms en *a* font fureur : Mina, Mirza, Bella, Ida, Frida, Rosa, Clara, Léa, Flora, Julia, Néra, Olga, Sylvia, Sarah. Une Nana caracole à Villars-Bramard.

Les Biche, Bichette, Coquette, Cocotte, Pouponne, Dragonne, Mignonne, Malice, Aubépine, Primevère, Jacinthe, Pervenche se retrouvent un peu dans tout le canton. Les Brind'Azur, les Carmen, les Ouvrière, les Maggi sont en revanche des raretés.

Plus recherchés sont les noms de messieurs les étalons. On rencontre des Emir, des Kan, des Kabyle, des Preux, des Opulent, des Taciticien, des Hors-Ligne, des Immortel, des Atout, des Cartel, des Fra-Diavolo, des Expressif, des Imprévu, des Crépuscule, des Notable, Kronprinz, Gantelet, Echanson, Goutte-d'Or, Jupin, Kanaris, Consul ; des généraux de la République : Kléber et Marceau. Il y a aussi un Luther, un Lincoln, un Gommeux, un Usurier ; puis des noms anglais.

La variété est moins grande chez les porcs, car on ne baptise guère que les verrats. Descendants des races britanniques, ces derniers sont fréquemment des Tom, des John, des William, des Mylord et des Goddem.

Autres noms : Antoine, Anatole, Badinguet, Rinaldo, Riquet, Sami, Bibi, Patu.

Comme le taureau d'Apples, un verrat d'Ecclépins répond au nom de Grognoz.

Vaici enfin quelques noms de boucs : Gaston, Garibaldi, Guignol, François-Joseph, Bismark, Touriste, Voyageur, Sauter, Amoureux, Barbichon, Carabinier.

Deux « bocans » perpétuent à leur manière le souvenir de l'affaire Dreyfus : Boisdeffre à Ormont-Dessus et Dreyfus à Gollion.

Il serait intéressant de rechercher les noms de baptême que les éleveurs du reste de la Suisse donnent à leurs animaux. Si le bureau fédéral de statistique manque de besogne, nous prenons la liberté grande de lui soumettre cette idée. Plus que l'étude comparative de nos littératures nationales, ce petit travail nous renseignerait sur le degré d'imagination des confédérés des vingt-deux cantons. Il nous dirait en particulier si les agriculteurs de Fribourg, de Berne, de Schwytz ou des Grisons ont aussi l'habitude d'appeler leurs vaches Adèle ou Caroline et leurs cavales Pauline, Fanny, Berthe ou Clara.

Lecteurs campagnards du *Conteur*, si vous